

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 6 mars 2017

L'an deux mil dix-sept le 6 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Flaux Ophélie et messieurs Blandurel Raymond ; Gras Ludwig, Vanhove Roland, Decroix Pierre-François et Frachet Claude

Absents excusés : Surrel Stéphane qui donne pouvoir à Pannequin Ophélie, Gatard Anaïs qui donne pouvoir à Villain Yannick, Maquaire Nicolas qui donne pouvoir à Frachet Claude et Korum Audrey.

Absentes non excusées : Wegmann Mylène et Clouzeau Michel

Secrétaire de séance : Pannequin Ophélie.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du 6 décembre 2016 et du 21 février 2017
- 2- Personnel communal
- 3- Maitrise d'ouvrage d'assainissement
- 4- PLUI – Débat sur le PADD pour validation
- 5- Affaires et questions diverses

En ouverture de séance, monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes du Jovinien. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2016 et du compte rendu du 21 février 2017.

Le compte rendu du 6 décembre 2016 et le compte rendu du 21 février 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2 – Versement d'un fonds de concours à la communauté de communes du Jovinien , (point supplémentaire)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour toucher les subventions qui nous ont été accordées pour l'aménagement de la place, la commune doit régler sa propre facture. Et comme le marché a été passé avec le programme voirie 2016 de la communauté de commune, nous devons régler cette facture à la CCJ sous forme de fonds de concours pour un montant total de 62 500 €. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention et accepte le versement de ce fonds de concours pour la somme de 62 500 €

3 – Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux de nos agents prétendent à un avancement de grade en 2017 et pour se faire il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 28/35è – Echelle C3 – 4è échelon IB 422 – IM 375 à compter du 1^{er} juillet 2017 et un poste d'adjoint technique principal 2è classe pour 35/35è – Echelle C2 – 7è échelon IB 403 – IM 364.à compter du 1^{er} avril 2017. Les postes inutiles seront supprimés.

Le conseil municipal accepte ces nouveaux postes à l'unanimité et charge monsieur le Maire de signer les arrêtés d'avancement de grade.

4 – Maitrise d'ouvrage d'assainissement

Monsieur le Maire explique que suite à l'étude de diagnostic réseau réalisée par le Cabinet Buffet, il s'avère que le fonctionnement de la station d'épuration de Saint Aubin n'est plus parfaitement aux normes. Deux solutions se présentent : soit remettre tout à neuf, soit réhabiliter la station. Afin de choisir la bonne solution le SACESAVI souhaite faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour un coût d'environ 10 000 € TTC. Cette dépense peut être subventionnée.

Le conseil municipal autorise le SACESAVI à faire appel au conseil départemental pour l'aider à monter le dossier de demande de subvention.

5 – PLUI – Débat sur le PADD pur validation

Madame Dupuis explique aux membres du conseil municipal les échelles du projet. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est intégré dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). L'ensemble s'intègre dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui lui-même s'intègre dans le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Le PADD se décompose en 6 thèmes qui ont été définis suite au Diagnostic du Territoire :

- ✓ Contexte territorial,
- ✓ Activités économiques et emplois
- ✓ Habitat
- ✓ Transports et mobilités
- ✓ Fonctionnement et organisation spatiale
- ✓ Environnement et biodiversité

Le conseil municipal souhaite apporter les précisions suivantes :

-Thème n° 1 : au chapitre : Capter une partie des échanges opérés entre les grandes aires d'influences : préciser Traiter les entrées de ville et de village.

-Thème n° 2 : au chapitre activités économiques : ajouter à la phrase : mettre en valeur et aménager les chemins de halage et favoriser les liaisons entre les chemins de randonnées pour créer de grands circuits intercommunaux.

A la phrase : lutter contre la vacance commerciale des centres (rayer : des pôles) et mettre en place des outils en lien avec les déplacements.

-Thème n° 3 : au chapitre : faciliter le parcours résidentiel : ajouter à la phrase : poursuivre les efforts de modernisation et d'adaptation en matière de logements sociaux en particulier dans les pôles.

-Thèmes 4, 5 et 6 : aucune modification

Sur la base de ces corrections, le projet est validé

6 – Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le monument aux morts et le calvaire ont été décapés. Pour le monument aux morts il faut trouver un produit pour boucher les fissures et imperméabiliser la pierre, le calvaire est traité avec un vernis adapté.
- Une réunion publique s'est déroulée le 2 mars dernier pour donner des informations sur la redevance incitative.
- Les 3 abris bus sont installés, il reste du marquage au sol à faire à Loivre et à Ruban
- L'agence territoriale routière est venue sur place pour donner des conseils pour le ralentissement des véhicules en entrée de village. Elle conseille la mise en place de chicanes.
- Un ancien golfeur professionnel, Bill Owens, a apporté un projet de création d'un green 5 trous autour du foyer communal, avec une initiation des enfants des écoles pour un coût d'environ 250 € à charge de la commune.
- Madame Gouedard se rend à une réunion pour le centre de loisirs à Joigny avec l'USJ, la CAF et les aventuriers.
- Un chantier pour les jeunes à été proposé aux vacances de février, il n'y a pas eu de candidat pour cette fois, ce sera renouvelé pour les prochaines vacances.
- Le 13 avril prochain se déroulera une conférence avec l'AMF, FREDON et le CAUE sur le 0 phyto dans le cimetière et avec un atelier pratique.
- Les enfants de CM1 et CM2 ont un projet de sortie sur VERDUN.
- La commission des finances se réunira le 14 mars prochain et le prochain conseil municipal aura lieu le 24 mars 2017.

Fin de séance 21 heures 30